

# Suppression de la taxe d'habitation : un nouvel impôt prévu ?

C'est une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron qui fera gagner pas mal d'argent aux Français, notamment en termes de pouvoir d'achat : la suppression de la taxe d'habitation payée par tous les ménages pour le logement qu'ils occupent au 1er janvier de chaque année. Une suppression votée et qui entre en vigueur dès 2018 pour un tiers du montant. En 2020, lorsque la réforme sera complétée, 80 % des ménages français ne la paieront plus. Du moins, en théorie

Une nouvelle taxe secrète dans les cartons du gouvernement ?

C'est clairement un couac de communication qui pourrait bien faire capoter les plans du gouvernement s'il en avait : Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, pourrait avoir dévoilé un plan secret du gouvernement. La taxe d'habitation serait supprimée mais serait également remplacée un détail qui jusqu'alors n'avait pas filtré.

C'est en tout cas ce qu'elle a déclaré le 11 janvier 2018 lors de l'émission « Question d'Info » LCP-FranceInfo Le Monde AFP. « Il faut parler de réforme fiscale et d'impôt plus juste » : un wording nouveau, donc, qui semble contredire ce que le gouvernement a laissé entendre jusque-là. En cas de « réforme fiscale » et « d'impôt plus juste » la suppression de la taxe d'habitation n'en serait pas une : un nouvel impôt prendrait alors sa place.

Des propos retirés quasi-immédiatement mais que tout le monde a repérés

Jacqueline Gourault a même précisé que cette réforme « doit s'emboîter (avec) la fin de la taxe d'habitation » sans pour autant donner de calendrier lors de son entretien. Mais quelques heures plus tard il semblerait que les équipes d'Emmanuel Macron lui aient tiré les oreilles.

Sur Twitter, dans la soirée du 11 janvier 2018, elle précise : « La taxe d'habitation est définitivement abolie et ne sera pas remplacée par un autre impôt. La fiscalité locale sera entièrement repensée. » Un désaveu à demi-mot de ses propos tenus un peu plus tôt.

Une fiscalité locale repensée laisse toujours entendre qu'au final les collectivités locales, qui touchaient les montants issus de la taxe d'habitation, pourraient récupérer tout ou partie de ces sommes. Pour les ménages français le résultat serait simple : même s'ils ne payent plus la taxe d'habitation en tant que tel ils paieront toujours.